

POLITIQUE DE SERVICE COVID-19 ÉTABLISSEMENTS DE SOINS LONGUE DURÉE

Date:	5 janvier 2021
Sujet:	Politique de Service Covid-19 Établissements de Soins Longue Durée
À:	Directeurs, Directeurs Régionales, Gérants d'Itinéraires, Assurance Qualité

La gestion parasitaire a été identifiée comme un service essentiel car elle peut affecter la santé et le bien-être des personnes vivant et travaillant dans des logements et des bâtiments structurels, ainsi que des risques de destruction de biens et de sécurité alimentaire. Afin de poursuivre nos services et de fournir un service essentiel pendant cette pandémie, nous avons créé des exigences obligatoires en matière d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ainsi qu'une Évaluation des Risques liés au travail dans le cas où un établissement de soins longue durée aurait des cas actifs de la Covid-19. Ces normes vous aideront à déterminer s'il est sécuritaire de continuer vos services réguliers et vos services d'urgence.

En raison de la pandémie actuelle de Covid-19, la procédure suivante doit être suivie lors de la maintenance et l'entretien de tous les établissements :

Étape No. 1: À l'arrivée sur le site, le gérant d'itinéraire vérifiera que l'emplacement peut être saisi en toute sécurité en utilisant l'analyse des risques liés au travail à l'étape 2 de ce document.

Étape No. 2: Analyse des risques liés au travail:

Afin d'entrer dans un établissement en toute sécurité, vous devez avoir les équipements de protection individuelle (EPI) approprié et répondre aux questions suivantes :

Question	Réponse	Pensez-vous pouvoir accomplir votre travail en toute sécurité ?	Action
1. Y a-t-il des cas de Covid-19 présents?	Oui	Oui	Enfilez l'EPI approprié et suivez la procédure tel qu'indiquer dans l'étape No. 4
		Non	Aviser votre directeur et compléter un service extérieur.
	Non		Portez les EPI tel qu'identifié dans l'étape 3 ci-dessous et poursuivez votre service.

POLITIQUE DE SERVICE COVID-19 ÉTABLISSEMENTS DE SOINS LONGUE DURÉE

Étape No. 3: EPI Obligatoires pour Établissements de Soins à Longue Durée sans cas actif de Covid-19 durant une pandémie :

- i. Gants jetables en Nitrile,
- ii. Masque ou couvre-visage KN95 ou N95 ou votre respirateur P-100 délivré par Abell (Comfo ou Advantage).
- iii. Toujours pratiquer la distanciation sociale.

Étape No. 4: EPI Obligatoires / Procédures de Service pour sites avec cas de Covid-19 confirmés ou suspects :

Notre priorité est d'assurer la sécurité de nos employés et employées et de minimiser le risque de propagation du COVID-19 dans nos communautés. Avant de desservir un établissement de soins de longue durée avec des cas actifs, le client doit :

- i. Fournissez un passage sécuritaire afin que vous ne rencontriez aucun résident et que les zones nécessitant un service sont évacuées pour pouvoir respecter la distanciation sociale.
- ii. Si le service est pour une salle ou appartement spécifique, il doit être désinfecté immédiatement avant notre service et les résidents doivent partir 30 minutes avant notre service.

Si les étapes ci-haut ne peuvent pas être compléter ou vérifier, contactez votre directeur.

Exigences en matière d'EPI :

- a) Si des services sont nécessaires dans des établissements où la Covid-19 est active, mais pas dans les chambres ou unités des résidents, les EPI suivant doivent être porté :
 - i. Gants jetables en Nitrile,
 - ii. Lunettes de protection/ lunettes de sécurité et/ ou visière faciale,
 - iii. Masque ou couvre-visage KN95 ou N95 ou votre respirateur P-100 délivré par Abell (Comfo ou Advantage),
 - iv. Combinaison de protection Tyvek et des couvres-chaussures jetables doivent être portées dans toutes les situations où la distanciation sociale n'est pas possible.

POLITIQUE DE SERVICE COVID-19 ÉTABLISSEMENTS DE SOINS LONGUE DURÉE

- b) Si un service est nécessaire dans une chambre ou un appartement d'un résident quand il y a des cas de Covid-19 confirmés, les EPI suivant doivent être porté:
- i. Gants jetables en Nitrile,
 - ii. Lunettes de protection/ lunettes de sécurité et/ou visière faciale,
 - iii. Respirateur P-100 Comfo/ Advantage délivré par Abell qui a réussi les essais d'ajustement,
 - iv. Combinaison de protection Tyvek et couvre-chaussures jetables.

Consultez le Manuel de Santé et de Sécurité d'Abell "H-32 Équipement de Protection Individuelle" pour plus de détails sur la façon de sélectionner, de maintenir, de porter, d'enlever et de disposer de l'Équipement de Protection Individuelle - EPI.

Si vous complétez des services de désinfection, veuillez-vous référer aux "Procédures de Désinfection SOP E10" pour vous informer sur d'autres exigences supplémentaires concernant le port de l'équipement EPI.